Envoyé en préfecture le 15/06/2022
Reçu en préfecture le 15/06/2022
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20220530-2022_39-AI

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Paraphe

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2022

DELIBERATION N°2022_39

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-deux le trente du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Manon CONESA, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier DE BELVAL*

Excusées : *Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Stéphane VEYET, Véronique REBOUL (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET), Lilian RENAUD*

Nombre de membres présents ou ayant donnés pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Sandrine CHAVENT

Suite à la démission de Monsieur Franck CONESA en date du 12 avril 2022, et en application de l'article L270 du Code électoral, Madame SKRZYPCZAK Elisabeth en tant que candidate suivante sur la liste « Atout Cœur pour Ruy-Montceau » s'est vue conférer la qualité de conseillère municipale. Celle-ci siègera et sera ainsi officiellement présentée en début de séance. Madame SKRZYPCZAK se substitue à son prédécesseur au sein de la commission communale suivante ainsi rectifiée :

Voiries, Réseaux et Bâtiments
Vice-président : Jean-Luc VERJAT
Elisabeth SKRZYPCZAK
Stéphane VEYET
Didier DE BELVAL
Olivier MARIE-CLAIRE
Jean-Jacques HYVER

Madame SKRZYPCZAK se substitue de même à Monsieur CONESA en qualité de membre suppléant de la commission « stratégie numérique » de la CAPI.

Affiché le :

Publié le : 26/06/2025 15:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33845

Envoyé en préfecture le 15/06/2022
Reçu en préfecture le 15/06/2022
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20220530-2022_39-AI

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil prend acte.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 juin 2022
Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 30 mai 2022
Délibération n°2022_39

Affiché le :

Publié le : 26/06/2025 15:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33845